

Cosmétiques bébé : danger ?

www.eco-sapiens.com

Novethic

Certains composants des cosmétiques pour bébé seraient toxiques. Un mouvement de professionnels de la santé, mené par le c2ds, demande aux maternités de ne plus distribuer les mallettes naissance contenant des échantillons.

« C'est devenu un us dans les maternités ». Olivier Toma, président du Comité pour le développement durable en santé (c2ds) raconte comment, depuis une cinquantaine d'années, les jeunes mamans reçoivent des **mallettes de naissance à la sortie de la maternité**. Ces "boîtes roses" contiennent des bons de réductions, de la documentation et des magazines pour les jeunes parents. Mais surtout, des **échantillons de produits cosmétiques pour les nouveau-nés**, aujourd'hui pointés du doigt par le c2ds : ils contiendraient des substances chimiques toxiques, dont certaines classées reprotoxiques (toxiques pour le système reproducteur) et cancérogènes. L'association appelle le corps médical à ne plus distribuer ces mallettes tant qu'elles contiendront des produits potentiellement dangereux pour les bébés.

La prise de conscience est récente, et le choc a été violent. « Les professionnels de santé ne sont pas des spécialistes des produits chimiques. Nous avons découvert cet été que l'innocuité de certaines substances n'avait pas été démontrée » explique Olivier Toma. En cause : l'EDTA, un stabilisateur dont la toxicité est bien connue ; les cinq parabènes, des conservateurs soupçonnés de perturber le système hormonal ; le BHA et le BHT, des antioxydants classés "cancérogènes possibles pour l'homme" par le Centre international de la recherche sur le cancer (CIRC) ; le phénoxyéthanol, un solvant allergène et faiblement reprotoxique. Tous se retrouvent dans les cosmétiques pour adultes et pour enfants. « Mais les bébés sont plus sensibles, car ce sont des organismes en développement » explique André Cicolella, toxicologue.

Ce sont des cosmétiques des plus grandes marques qui sont incriminés : **Nivea, Mixa, Mustela, Pampers** et d'autres. Le but n'est cependant pas d'accuser l'industrie, mais de « discuter de la présence de ces produits, et d'aider la cosmétologie à faire évoluer les ingrédients qu'elle utilise » affirme Francis Glemet, membre de la Coordination nationale médicale santé environnement (CNMSE) et pharmacien industriel. « **Certaines substances peuvent être facilement substituées, comme l'EDTA par l'acide citrique** ». Il serait donc possible pour les industries cosmétiques d'éviter ces molécules qui inquiètent, et d'appliquer ainsi le principe de précaution. Olivier Toma affirme par ailleurs que cette démarche pousse les industriels à « faire de la R&D qu'ils ne faisaient pas avant. Plusieurs professionnels, notamment Weleda et Babylena, sont venus me proposer des cosmétiques exempts de ces substances ».

En attendant un REACH pour les cosmétiques, les maternités prennent les devants. Une vingtaine d'entre elles ont déjà **arrêté de distribuer les mallettes**. « Ça a été difficile, et ça le restera tant que toutes ne le feront pas » avoue Marc Wasilewski, directeur de la clinique des Emailliers à Limoges. Il s'agit pour le corps médical **d'informer les jeunes mères, souvent séduites par les indications « testé cliniquement », « partenaire des maternités » ou « formulé sous contrôle médical »**. « L'information est biaisée : on ne connaît pas le rapport bénéfice/risque de ces produits » déplore Claude Rambaud, présidente du LIEN, association de patients

victimes d'infections hospitalières. Une indéniable caution est apportée à ces cosmétiques, du fait même de leur distribution dans les maternités. C'est pourquoi l'inquiétude est mêlée de culpabilité dans les propos d'Olivier Toma. « On a toujours cru de bonne foi que ces produits étaient bons. Aujourd'hui, nous demandons des garanties pour continuer à les distribuer l'esprit tranquille ».Lire l'article complet sur le site de [Novethic](#)